

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 12 MAI 2021**

Séance n°4 du 12 mai 2021

Délibération n°2021120512

Objet : renouvellement de l'accord-cadre de coopération interterritoriale sur le patrimoine néolithique.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 30

Nombre d'excusés : 8 dont 2 ont donné pouvoir

Nombre d'absents : 1

Le douze mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le cinq mai deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Christian CROIZARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique - Mme BERNARD Anne-Marie – M. BEAU Jacques – M. RAINETEAU Jean - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès.

Etaient excusés : M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme LAMAZIERE Véronique - Mme TEILLET Anne - M. GUYON Jean-Guy - Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. DUPUIS José - M. MATHIEU Xavier – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme ASHBOLT Louisa - M. JOBIT Jean-François - M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine - Mme GUILLONNEAU Séverine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Clauddy - M. BŒUF Pascal.

Etaient excusés : M. BASTIER Thierry (donne pouvoir à M. GEOFFROY Fabrice) - Mme REMY Catherine.

Etaient absents : M. POUX Pierre.

RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE SUR LE PATRIMOINE NÉOLITHIQUE :

Monsieur le Président rappelle qu'un partenariat a été engagé pour la promotion et la valorisation du patrimoine néolithique de notre territoire. Ce partenariat a été acté à travers « un accord-cadre de coopération interterritoriale » avec la Communauté de communes Val de Charente, la Communauté de commune Cœur de Charente, la Communauté de communes du Pays Loudanais, la ville de Loudun, la Communauté de communes du Thouarsais et la ville de Thouars pour une durée de 3 ans (2017-2020).

Monsieur le Président propose de renouveler ce partenariat pour une nouvelle période de 3 ans (2020-2023).

Par ailleurs, il précise qu'en cas d'engagement financier des signataires sur une action ou un projet commun, des avenants financiers seront alors signés.

AR Prefecture

016-200050094-20210512-DEL2021120512-DE
Reçu le 20/05/2021
Publié le 20/05/2021

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager des démarches en vue de la signature d'un nouvel accord-cadre,
- **ACCEPTE** de mobiliser le technicien environnement du PETR du Pays Ruffécois dans le cadre de ce partenariat,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à réaliser tout acte en découlant.

**Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,**

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.